



Département du Calvados

Commune d'Argences

Extrait de la séance du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 29/05/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 5

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, Mme Florence GUERIN, M. Nicolas ESNAULT, M. Emmanuel BERTHELOT, M. Emmanuel REINE, adjoints au Maire, M. Jacques-Yves OUIN, M. Adrien LECERF, M. Maxime DEVRIENDT, Mme Stéphanie PACCAUD, M. Eric LEFEBVRE, Mme Stéphanie SALERNO, M. Mathias DUBOURGUAIS, Mme Delphine VAUGEOIS, Mme Anne LEULLIER, M. Michel VALLEE, Mme Lucie BACON, M. Richard MARTIN, M. Philippe OUVRARD, Mme Françoise BERTHOME, M. Mickaël ANDRE.

Absents avec procuration de vote

Mme Martine BUTEUX représentée par Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Marianne TURPIN représentée par M. Nicolas ESNAULT, Mme Monique SIMONNET représentée par Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Christelle BEAUDOUIN représentée par M. Emmanuel REINE, M. Michaël VILALTE-HEUZE représenté par M. Richard MARTIN.

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

M. Emmanuel BERTHELOT

Délibération n°2026-055 Fixation des tarifs de la restauration, garderie et centre de loisirs à compter du 01 septembre

Rapporteur

Marianne TURPIN

Vu l'avis de la commission affaires scolaires et jeunesse du 27 mai 2026,

La politique tarifaire de la ville facilite l'accès de tous les enfants aux différents services éducatifs. Une tarification modulée tenant compte des revenus des familles a été mise en place.

Considérant la nécessité d'adapter certains tarifs à l'évolution des coûts de fonctionnement et de préserver le pouvoir d'achat des familles, Il est proposé de ne faire évoluer que les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie à partir du 1^{er} septembre 2026. Les tarifs du centre de loisirs mercredi et vacances resteront stable, sauf le supplément pour dépassement horaire qui augmente de 1€.

Par ailleurs, il vous est proposé de reconduire l'aide de 25 € pour 5 jours de présence ou 50 € pour 10 jours de présence ou plus au centre de loisirs d'Argences durant l'été pour les familles argençaises.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	22	Procurations	5	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** la fixation des tarifs de la restauration, garderie et centre de loisirs à compter du 01 septembre,
- **ATTRIBUE** une aide de 25€ pour 5 jours de présence ou 50€ pour 10 jours de présence,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et leurs avenants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire

